

Commentaire de gestion

Les marchés

Les principaux événements du mois de décembre furent les décisions des Banques Centrales, qui se sont réunies pour la dernière fois de l'année, d'abord aux Etats-Unis puis en Zone Euro.

La Fed a procédé, comme anticipé, à un abaissement de sa fourchette de taux directeurs de 25 points de base, désormais située entre 3.50% et 3.75%. Du côté de la BCE, la décision maintenir les taux directeurs inchangés s'est imposée, laissant le taux de dépôt à 2%, conformément aux attentes.

Les performances mensuelles des marchés actions furent globalement positives en décembre, permettant aux marchés européens de terminer l'année sur une note positive (+2.4% pour le MSCI EMU) tandis que les marchés américains sont restés stables.

Le bilan de l'année 2025 s'avère particulièrement favorable tant sur le plan macroéconomique que sur le plan boursier avec des performances largement positives des marchés actions.

Les États-Unis devraient enregistrer une solide croissance du PIB de l'ordre de 2% en 2025, portée par les investissements dans l'intelligence artificielle et une consommation des ménages résiliente. De son côté, la zone euro devrait atteindre une croissance de PIB 2025 supérieure aux anticipations pessimistes formulées en début d'année. Les banques centrales des deux régions se sont positionnées pour soutenir la poursuite de l'expansion en 2026, avec des politiques monétaires plus accommodantes que précédemment, tout en continuant à maîtriser l'inflation.

Dans ce contexte, les marchés actions européens se sont particulièrement distingués avec un MSCI EMU affichant une performance annuelle de +23.7%. Les marchés américains ont également enregistré de solides résultats, avec +17.9% pour le S&P 500 et +21.2% pour le Nasdaq. Toutefois, la dépréciation du dollar (-11.8% face à l'euro) a pesé sur les performances exprimées en euros, les ramenant à +4% pour le S&P 500 et +6.1% pour le Nasdaq.

La performance du MSCI EMU a été principalement tiré par les secteurs de la finance (+60.7%), des services aux collectivités (+43%) et de l'industrie (+30.8%). Au sein du secteur de la finance, les valeurs bancaires ont représenté le principal contributeur, grâce à des résultats solides et une forte redistribution aux actionnaires. Le secteur de l'industrie a quant à lui profité de la hausse des dépenses de défense au niveau européen.

Enfin, sur les marchés obligataires, les taux d'emprunt gouvernementaux ont fluctué durant l'année avec des divergences entre les principales zones géographiques. Aux Etats-Unis, le Treasury s'est détendu de 43 points de base pour terminer à 4.2%, soutenu par les anticipations de baisses de taux de la Fed.

A l'inverse, en zone euro, les taux souverains ont affiché des hausses de l'ordre de +48 points de base pour le Bund allemand et de +37 points de base pour l'OAT française, ils clôturent ainsi l'année à des niveaux respectifs de 2.85% et de 3.6%. Ces évolutions reflètent un tournant majeur en Allemagne, où l'austérité budgétaire traditionnelle cède la place à un programme ambitieux de dépenses orienté vers la défense et les infrastructures, tandis qu'en France l'instabilité politique et les tensions budgétaires demeurent prégnantes.

Les opérations

Au cours du mois, nous avons renforcé notre exposition aux valeurs minières via le fonds CPR Global Gold Mines qui est passé de 1.5% de l'exposition actions à 3%.

Le positionnement du FCPE

L'exposition aux actions est en ligne avec l'indice de référence (20%). L'exposition aux marchés obligataires est en ligne avec l'indice de référence (50%) tandis que l'exposition de la poche la moins risquée est sous-pondérée (28% contre 30%).

La poche actions est composée de fonds de stock picking concentrés sur les actions européennes dont 5.5% sur les petites capitalisations.

La poche obligataire est majoritairement investie en obligations souveraines (81.5%), des obligations d'entreprises (12%) et des obligations convertibles (6.5%) complètent cette allocation. La sensibilité taux est inférieure à l'indice de référence.

La poche la moins risquée est composée de fonds de performance absolue (55%), de fonds d'obligations d'entreprises court terme (3%) ainsi que de fonds monétaires (42%).

Les performances (Part A)

Sur la période s'étendant du 25 novembre au 31 décembre, le FCPE réalise une performance de +0.59% contre +0.50% pour son indice de référence.

La poche actions réalise une performance en ligne avec son indice de référence tandis que les deux autres poches composant le portefeuille surperforment.

Au sein de la poche actions, les principaux détracteurs de la performance relative sont les fonds actions zone euro tels que Fagus (+3.8%), Agrica Epargne Euro Sélection (+3%) et Agrica Epargne Euro Responsable (+2.5%). A l'inverse, la position sur les valeurs minières via le fonds CPR Global Gold Mines a permis de créer de la valeur avec une appréciation de +11.9% sur la période.

Au sein de la poche obligataire, les principaux contributeurs sont les fonds d'obligations d'entreprises et les fonds d'obligations convertibles.

Au sein de la poche la moins risquée, le fonds de performance absolue Pléiade (+1.1%) est le principal contributeur.

Le portefeuille termine l'année 2025 à +4.11% contre +5.44% pour son indice de référence.

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

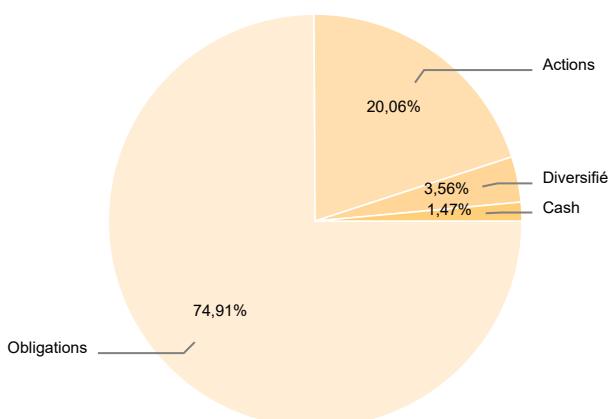
Nombre de lignes

23

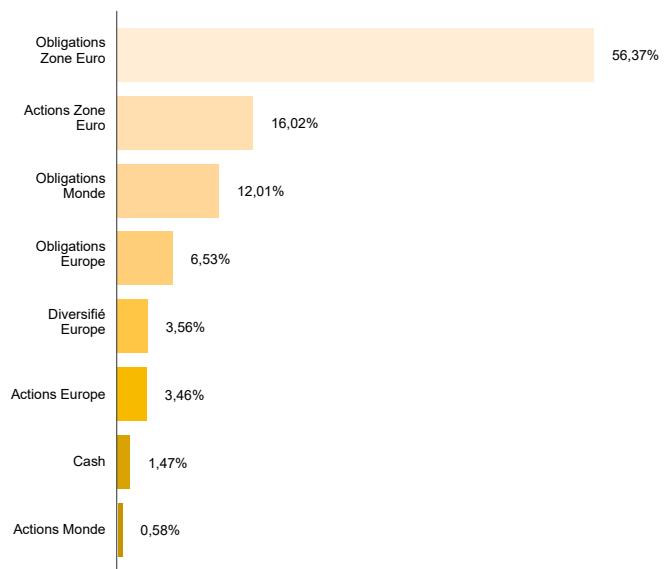
10 Principales lignes (poids en % de l'AN)

ASTRIA-CD	Obligations Zone Euro	13,38
AMUNDI CORE EUR GOVT BD-IE-C	Obligations Zone Euro	12,35
SIENNA MONETAIRE-I	Obligations Zone Euro	11,93
BLUEBAY INVEST GR EURO GV-I	Obligations Zone Euro	7,83
AMUNDI-EUR GOVT BD RES-IEURA	Obligations Zone Euro	7,28
GROUPAMA AM-FAGUS	Actions Zone Euro	6,69
ESIF-M&G EU CRD INV-A EUR A	Obligations Europe	5,07
DNCA INVEST ALPHA BD I	Obligations Monde	5,07
PRAIRIAL	Actions Zone Euro	3,95
CANDRIAM BD. CDT. OPPORT.	Obligations Monde	3,85

Allocation d'actifs



Répartition géographique





AGRICA ÉPARGNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 31/12/2025.